

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 6 JUIN 2008**

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 6 juin 2008, à 20h30, sous la présidence de Jean-Luc Fraisse, maire.

Tous les conseillers étaient présents.

Michèle Valentin a été élue à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1 - Délibérations :

▪ **Adoption du procès verbal de la précédente réunion**

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

▪ **Révision simplifiée du POS, lancement de la procédure**

M. le Maire propose au conseil de lancer une procédure de révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols en vue de satisfaire plusieurs demandes de particuliers pour des parcelles situées à la Clède, aux Doniches et à la Pauze. Cette révision simple permettra à des initiatives privées de concrétiser leurs projets d'habitat et à une entreprise locale de développer son activité.

M. le Maire indique que très prochainement une refonte du POS et de la ZPPAUP sera engagée car ces documents d'urbanisme ont plus de 10 ans et doivent être adaptés aux évolutions constatées sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité, la mise en révision simplifiée du POS.

▪ **Clos du Fangeas : approbation de l'ouverture à l'urbanisation de la zone NA**

M. le Maire rappelle au conseil que la commune a acquis un terrain de 5 000m² au Fangeas sur lequel elle envisage de viabiliser 5 à 6 lots. L'ouverture à l'urbanisation porte sur la zone NA du Fangeas (23 800m²) excepté sur la partie située au dessus de la RD 21 tant que la problématique de desserte de cette zone liée au traitement de l'entrée du bourg ne sera pas traitée dans sa globalité.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'ouvrir la zone NA du Fangeas à l'urbanisation (excepté la partie au dessus de la RD 21) au vu de l'étude paysagère réalisée par le cabinet Bemo Urba et Infra, maître d'œuvre de l'opération.

▪ **Pistes forestières : ancienne VC n°8 - Calvaire de Sannac à Salettes**

Sur avis de la commission d'appel d'offres, décision est prise à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise SOULIER d'un montant de 20 453 € HT pour les travaux de restructuration de l'ancienne VC 8 (ancienne route de Fix) en piste forestière et l'offre de l'entreprise LEYDIER-CHARRAT pour les travaux concernant la piste du Calvaire de Sannac au pont de Salettes pour 26 931.70 € HT.

M. le Maire rappelle au conseil que le GPF 43 assure la maîtrise d'œuvre de l'opération au taux de 8% du montant HT des travaux et que ceux-ci sont subventionnés à hauteur de 70 % par l'Etat et l'Union Européenne et à hauteur de 10% par le Conseil général (CG2D).

▪ **Place de dépôt des Crozes : plan de financement**

Marcel Meyssonier, vice-président de la commission Voirie forestière, rappelle au conseil qu'une place de dépôt de bois de 330 m² est prévue aux Crozes. En raison du plafonnement des aides de l'Etat et de l'Union Européenne (10 €/m²), il y a lieu d'adopter un nouveau plan de financement qui s'établit comme suit :

– Dépenses :

Mission de maîtrise d'œuvre et exécution des travaux : 7 247.20 € HT

Montant éligible : 3 300.00 € HT

– Recettes :

Etat-FEADER 70% soit 2 310.00€

Conseil Général (GG2D) 10% soit 724.72€

Autofinancement commune 4 212.48 €

▪ **Voirie forestière : autorisation à donner à la commune de la Chapelle Bertin**

Le conseil accepte à l'unanimité d'autoriser l'évacuation des engins agricoles et transports de grumes en provenance du village et du communal de Malfant (commune de La Chapelle-Bertin) par la piste forestière n°1 traversant le « bois de Roux » en direction du village de Sannac (commune d'Allègre).

▪ **Mission d'assistance technique pour la mise en séparatif et le renforcement AEP à Fonteline**

Roland Puech, vice-président de la commission Eau et assainissement, explique au conseil qu'il est nécessaire de renforcer le réseau EU/EP et AEP à Fonteline depuis les terrains de tennis jusqu'au carrefour du collège ; ces travaux, qui s'inscrivent dans la continuité des travaux engagés sous le précédent mandat, ont pour but, en améliorant le débit d'éviter les dégâts se produisant lors des gros orages, comme en juillet 2007. La DDAF

propose d'assurer une mission d'assistance technique au prix de 2 500 € HT, offre que le conseil accepte à l'unanimité.

R. Puech précise que la DDAF tiendra compte dans son étude de l'impact de la zone du Fangeas à urbaniser sur les réseaux.

▪ **Ecole laïque Jean Macé : remplacement des menuiseries – choix de l'entreprise**

G. Meyssonier, vice-président de la commission Bâtiments, expose au conseil que trois entreprises ont été consultées pour le remplacement des menuiseries des 2^{ème} et 3^{ème} étages de l'Ecole laïque Jean Macé. Sur avis de la commission d'appel d'offres, le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise Chabannes, d'Allègre, pour sa proposition en mélèze pour 20 845 € HT, peinture des boiseries comprise. Les travaux seront réalisés en juillet pour les classes du 2^{ème} étage et à l'automne pour les appartements du 3^{ème} étage. Cette opération est subventionnée au titre du CG2D à hauteur de 35%.

▪ **Réalisation de deux emprunts pour l'acquisition de matériel de voirie et l'achat d'un véhicule**

Jean-Michel Jamon, vice-président de la commission des Finances, présente au conseil les propositions des trois banques consultées (Crédit agricole, Caisse d'Epargne et Crédit local de France) concernant les prêts à réaliser pour l'acquisition de matériel de voirie et d'un véhicule. Après analyse, il apparaît que l'offre du Crédit agricole est la plus avantageuse. Cette banque en effet propose un prêt à taux fixe (4.56%) avec remboursement trimestriel, sans frais de dossier.

Deux emprunts ont été inscrits au budget primitif 2008, l'un de 50 000 € à réaliser sur le budget principal correspondant à l'acquisition d'un tractopelle, à une épareuse et à une saleuse, et l'autre d'un montant de 10 000 € à réaliser sur le budget de l'eau pour financer l'achat d'un véhicule.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de réaliser deux prêts auprès du Crédit agricole au taux de 4.56% sur 5 ans.

▪ **Mise à jour du tableau de classement du personnel communal**

M. le Maire rappelle que, par délibération du 11 janvier 2008, le Conseil municipal avait statué sur un avancement de grade au titre de la promotion interne pour la création d'un poste d'agent de maîtrise. Au vu de l'avis favorable du CDG, le Conseil décide, par 14 voix pour et une abstention (S. Charrat), de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et de créer un poste d'agent de maîtrise avec effet au 1^{er} juillet 2008.

▪ **CCPA : compétence tourisme**

Le Conseil communautaire réuni le 20 décembre 2007 a décidé de préciser la compétence tourisme comme suit :

« prise en charge de l'Office de Tourisme intercommunal qui assumera les missions suivantes :

- accueil et information des touristes ;
- promotion touristique du territoire en coordination avec le Comité départemental du Tourisme et de l'ALT (Agence locale du Tourisme) ;
- élaboration et mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 13 voix pour et 2 abstentions (G. Caroff-Duflos et E. Jacob), de valider cette précision sur laquelle toutes les communes membres doivent se prononcer.

▪ **Aliénation d'un bien situé sur le domaine public au Chier**

M. le Maire fait part au Conseil de la demande des consorts Toussaint de régulariser une situation de fait ayant sans doute fait autrefois l'objet d'une autorisation verbale par laquelle leur cour privative est située pour partie sur le domaine public. **D'une superficie de 26 m², la partie à céder a fait l'objet d'un document d'arpentage enregistré au cadastre sous le n° B-2508** ; il précise qu'il s'agit d'une régularisation et que l'aliénation de ce bien ne gêne en rien l'accès aux fonds voisins, ni la circulation sur le chemin mitoyen ; en conséquence, l'aliénation est possible sans enquête publique.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de :

- déclasser ce bien du domaine public ;
- d'aliéner la parcelle B-2508 au prix de 3€ le m² (frais de bornage et d'acte à la charge exclusive des acquéreurs) ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

▪ **Désignation des délégués au Comité de Jumelage**

Ont été désignés au conseil d'administration du Comité de jumelage, outre Jean-Luc Fraisse, membre de droit, Jean-Paul Brustel, Bruno Christophe, Michèle Valentin et Gilbert Caroff-Duflos.

▪ **Déclarations d'intention d'aliéner :**

Le conseil décide, Roland Puech ne prenant pas part au vote, de ne pas utiliser son droit de préemption sur les parcelles cadastrées :

- B-1638 et B-1639 sises 51 rue du Mont-Bar ;
- B-1186, B-1204, B-1205 et B-2138 sises Les Doniches.

▪ **Tirage au sort des jurés d'assises :**

Après le tirage au sort, les personnes désignées sont :

- SAHUC Philippe, 8 rue des Termes ;
- AURELLE, veuve BREUIL Maria-Louise, 7 rue des Termes ;
- DAUDIN Jean, 15 rue Porte de Monsieur.

2 - Informations sur l'activité de la CCPA :

Fonctionnement de la maison de la jeunesse : un appel d'offres va être lancé sur la base d'un cahier des charges pour le fonctionnement de la structure qui comprend : une halte-garderie, un centre de loisirs, un musée/classes découverte et l'Office du Tourisme. L'ouverture de la halte-garderie est prévue pour le mois de septembre 2008 et le musée/classes découverte pour le printemps 2009.

Mise en place d'un SIG : procédé qui permettra à l'ensemble des communes-membres de disposer des plans du cadastre, des documents d'urbanisme (POS, ZPPAUP) et des plans de réseaux (eau, assainissement, électricité, etc.) sur un fond de carte numérisé.

Pôle de santé : afin de conserver l'offre de santé en zone rurale, a été engagée une réflexion portant sur la création d'une maison de santé pluridisciplinaire à caractère intercommunal. Opération complexe à mettre en place car l'implication des professionnels de santé dans un projet de soins est déterminante pour la conduite à bonne fin du projet.

Voie ferrée : RFF (Réseau ferré de France) a décidé de déclasser la voie entre Sembadel et Darsac. Soucieux de conserver ce tronçon qui débouche à Darsac sur une voie SNCF en fonctionnement, le Syndicat mixte de Développement ferroviaire du Livradois Forez (voire la CCPA, dès lors que celle-ci aura adhéré au Syndicat) est acquéreur. Dans un premier temps, la voie pourrait accueillir un vélo-rails dont l'exploitation pourrait être confiée à l'association du Chemin de Fer du Haut-Forez.

3 - Informations de la municipalité :

Guide des bourgs de caractère, parcours d'orientation : l'inauguration aura lieu le samedi 5 juillet en mairie.

Travaux carrefour place du Monument : plusieurs essais de circulation avec des professionnels de la route ont été réalisés afin de tracer une emprise des voies permettant aux véhicules de gabarit important (camions porte-engins, grumiers) de manœuvrer sans difficulté et en toute sécurité pour l'ensemble des usagers.

Centre de stockage d'amiante liée : une réunion sur site a eu lieu, le 5 mai, avec plusieurs élus, des représentants de l'administration et du comité de défense, ainsi qu'avec l'exploitant, pour vérifier le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation. Les membres du comité craignaient une pollution des eaux souterraines au contact des plaques de fibrociment ; il a été répondu par les représentants du préfet que si l'amiante n'est dangereux que lorsqu'il est en suspension dans l'air, mais il ne l'est pas quand il est dans l'eau.

Petit Casino : suite aux travaux de raccordement aux réseaux réalisés à l'occasion de l'installation, fin mai, du magasin rue du Mont-Bar, des travaux ont dû être réalisés sur le domaine public à hauteur de la devanture pour un montant de 900 € (700 à la charge du Casino et 200 à celle de la commune).

Zone Natura 2000 : le comité de gestion s'est réuni pour mettre à jour le document d'objectifs. Une réunion à l'intention des propriétaires forestiers concernés est organisée le mardi 17 juin, à 20h, en mairie.

Centre de Loisirs : la commune et la communauté de communes ont convenu que l'AGUMAA et le Centre de loisirs faisant désormais l'objet de gestions distinctes, les comptes de ces deux associations devront, à l'avenir, être nettement séparés.

Cabane des chasseurs : La propriétaire de la Guêpière revendiquant un prix de cession trop élevé, une autre piste est à envisager.

Séance levée à 23h30.